Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

Distribution:

Cote du document:

EB 2011/104/R.30/Rev.1

10 d) v)

13 décembre 2011

Publique

Espagnol



Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République du Nicaragua pour le

Projet en faveur de l'accès des petits producteurs aux chaînes de valeur et aux marchés

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Transmission des documents:

Ladislao Rubio

Chargé de programme de pays du FIDA téléphone: +39 06 5459 2575 courriel: l.rubio@ifad.org

Kelly Feenan

Chef du Bureau des organes directeurs téléphone: +39 06 5459 2058 courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt et don supplémentaires à la République du Nicaragua pour le Projet en faveur de l'accès des petits producteurs aux chaînes de valeur et aux marchés, telle qu'elle figure au paragraphe 10.

Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire à la République du Nicaragua pour le Projet en faveur de l'accès des petits producteurs aux chaînes de valeur et aux marchés

I. Contexte général

- 1. Le présent mémorandum a pour objet l'approbation d'un financement supplémentaire pour un montant total de 7,35 millions de DTS (environ 11,30 millions d'USD), dont un prêt de 3,85 millions de DTS (environ 5,90 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables, ainsi qu'un don d'un montant de 3,50 millions de DTS (environ 5,40 millions d'USD), pour le Projet en faveur de l'accès des petits producteurs aux chaînes de valeur et aux marchés (PROCAVAL).
- 2. Le Conseil d'administration, à sa quatre-vingt-onzième session tenue en septembre 2007, a approuvé un prêt et un don à la République du Nicaragua, chacun d'un montant de 2 550 000 DTS, pour financer le projet PROCAVAL (EB 2007/91/R.28/REV.1). Le Conseil d'administration, à sa quatre-vingt-quatorzième session en septembre 2008, a approuvé un financement supplémentaire pour le projet sous forme d'un prêt et d'un don de 390 000 DTS chacun. Le projet PROCAVAL bénéficie d'un cofinancement de la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) d'un montant de 8,0 millions d'USD, d'une contribution du Gouvernement nicaraguayen d'un montant de 4,5 millions d'USD et d'une contribution de la part des bénéficiaires d'un montant de 1,4 million d'USD. L'accord de financement a été signé le 22 janvier 2008 et est entré en vigueur le 20 août de la même année. La date d'achèvement a été fixée au 30 septembre et la date de clôture du prêt au 31 mars 2016.
- 3. En 2011, au titre du cycle 2010-2012 du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), le FIDA a approuvé un don d'un montant de 500 000 USD pour aider à financer le recensement agricole du Nicaragua. Le financement du FIDA en faveur de la République du Nicaragua au cours de la Huitième reconstitution des ressources doit se faire au prorata, c'est-à-dire à moitié sous forme de prêt et à moitié sous forme de don. Aussi, les ressources octroyées durant cette période et correspondant à l'allocation au titre du SAFP pour le cycle 2010-2012 sont à octroyer de manière à préserver ce rapport (50% sous forme de prêt et 50% sous forme de don). En conséquence, comme il est indiqué au paragraphe 9 ci-après, le rapport entre prêt et don proposé pour ce financement supplémentaire est respectivement de 52,2% et 47,8%.
- 4. En mai 2011, à la demande de la République du Nicaragua, le FIDA a envoyé une mission pour négocier le plan régissant l'utilisation du financement supplémentaire, égal à 11,3 millions d'USD au titre du cycle du SAFP 2010-2012. Le Gouvernement du Nicaragua a demandé que les ressources supplémentaires soient affectées au projet PROCAVAL dans le but: i) d'élargir la zone d'intervention; ii) de renforcer

l'accès des petits producteurs aux chaînes de valeur grâce à la composante "alliances stratégiques"; et iii) de renforcer la gestion du projet.

Justification et contexte

- 5. Le financement supplémentaire va permettre aux organisations de petits producteurs de mettre à profit les occasions d'ajouter de la valeur à leur production et d'augmenter le revenu des jeunes et des femmes par reproduction des expériences positives qu'ils ont accumulées. Un nombre considérable de petits producteurs (hommes et femmes) ont réussi à ajouter de la valeur à leur production et à accéder aux marchés avec l'appui du projet PROCAVAL et d'autres projets encore. La présente initiative vise à élargir la zone d'intervention du projet et à consolider les activités menées au titre du projet PROCAVAL.
- 6. Bien que ces dernières années (2007-2009) le secteur agricole ait affiché une croissance annuelle de 7,8%, la pauvreté rurale, l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité persistent à la suite de la montée des prix des denrées alimentaires et des effets du changement climatique. Dans ce contexte, il est donc tout à fait justifié d'appuyer les efforts déployés par les pouvoirs publics pour favoriser une stratégie d'accès des petits producteurs aux marchés et leur intégration dans les chaînes de valeur par le biais de l'élargissement du projet PROCAVAL. Le contexte politique, les possibilités existantes d'augmenter la production et la productivité agricoles, l'importance croissante du secteur rural dans l'économie nationale, la demande croissante de denrées alimentaires aux plans national et mondial: autant de facteurs justifiant l'élargissement de la portée géographique du projet PROCAVAL.

III. Coût du projet

- 7. Le coût total du projet est de 37,96 millions d'USD sur une période de sept ans. Les sources de financement sont les suivantes: i) le FIDA, qui prendra à sa charge des prêts d'un montant de 2,94 millions de DTS (équivalant à environ 4,51 millions d'USD) et des dons d'un montant de 2,94 millions de DTS, outre le financement supplémentaire sollicité ici, à savoir un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 3,85 millions de DTS (représentant environ 5,90 millions d'USD) et un don de 3,50 millions de DTS (soit environ 5,40 millions d'USD); ii) la BCIE, accordant un prêt de 8,0 millions d'USD; iii) le Gouvernement du Nicaragua, contribuant à hauteur de 4,5 millions d'USD au titre du financement du crédit et 0,96 million d'USD en fonds de contrepartie, pour un montant total de 4,46 millions d'USD; et iv) les bénéficiaires, qui prendront à leur charge une contribution de 4,17 millions d'USD.
- 8. Les modifications apportées aux montants affectés aux catégories de dépenses des prêts et des dons du FIDA seront reprises dans l'annexe II de l'accord de financement modifié. Les catégories de dépenses sont les suivantes: i) véhicules et équipement; ii) fonds pour les initiatives locales; iii) salaires; et iv) dépenses de fonctionnement.

IV. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

9. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement sera modifié comme suit: i) financement supplémentaire du FIDA (52,2% à titre de prêt et 47,8% à titre de don) au budget du projet dans les catégories indiquées au paragraphe 8 ci-dessus; ii) élargissement de la zone couverte par le projet pour y inclure les départements de Nueva Segovia, Estelí, León, Chinandega, Madriz, Carazo, Granada, Rivas et Masaya, qui viennent s'ajouter aux départements de Boaco, Jinotega et Matagalpa, prévus dans le projet initial; iii) modification des composantes et des activités à mettre en œuvre pour correspondre au financement

supplémentaire sollicité; iv) renforcement de l'unité gestion du projet; et v) actualisation des modalités d'utilisation des directives du FIDA sur la passation des marchés et les contrats régissant les biens et services.

V. Recommandation

10. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Nicaragua un prêt supplémentaire à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à trois millions huit cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (3 850 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent mémorandum.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds fera à la République du Nicaragua un don supplémentaire d'un montant équivalant à trois millions cinq cent mille droits de tirage spéciaux (3 500 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent mémorandum.

Le Président Kanayo F. Nwanze